



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

**LA GOUVERNANCE SCOLAIRE :  
POUR UNE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ  
TOUJOURS PLUS EFFICACE**

Janvier 2008



14 janvier 2008

## **LA GOUVERNANCE SCOLAIRE : POUR UNE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ TOUJOURS PLUS EFFICACE**

### **INTRODUCTION**

Au lendemain des élections scolaires du 4 novembre dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), madame Michelle Courchesne, réagissait publiquement au faible taux de participation des électeurs et au manque d'intérêt général à l'égard des enjeux locaux liés à la gouvernance scolaire.

Pour la ministre Courchesne, les élections du 4 novembre dernier ont laissé des traces et soulevé des questionnements.

*La démocratie scolaire est souffrante. Il faut la revoir, apporter des changements dans la structure pour la rendre vivante et stimulante pour la population. Comme dans toute autre forme de démocratie, pourquoi priver le citoyen du droit de s'exprimer? (...) Si l'élu scolaire est présent et actif dans son milieu, les gens seront davantage portés à s'intéresser à l'éducation<sup>1</sup>.*

Tout en affirmant que les commissions scolaires sont nécessaires, voire incontournables, madame Courchesne souligne que certaines de leurs politiques et pratiques administratives doivent nettement être améliorées. Ainsi, les politiques et pratiques administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) devraient être mieux définies et promues.

C'est, par ailleurs, en décembre 2006 que le Conseil supérieur de l'éducation, constatant un certain nombre de faiblesses quant à la démocratie scolaire, a présenté au ministre responsable de l'Éducation nationale de l'époque une série de recommandations pour en améliorer la gouvernance. En effet, tout comme la ministre, le Conseil supérieur de l'éducation constatait l'urgence d'agir pour renforcer la démocratie scolaire :

---

<sup>1</sup> « Redonner à la population la fierté du réseau public d'éducation – Entrevue avec Michelle Courchesne », *Savoir*, vol. 13, no 2, FCSQ, décembre 2007, p. 5.

*Le Conseil ne remet nullement en question la pertinence d'un palier intermédiaire entre les établissements et le MELS. Ce palier semble nécessaire pour assurer l'organisation des services et leur répartition équitable entre les établissements et, en bout de ligne, entre les élèves. Cependant, le Conseil est conscient du malaise qui persiste au regard du gouvernement scolaire. La très faible participation électorale, le peu de mises en candidature, la méconnaissance de la population et les ambiguïtés concernant la fonction d'élu scolaire en ce qui touche notamment sa dimension politique nuisent à la légitimité de ce palier de gouvernement. Le Conseil ne croit pas moins cependant en sa raison d'être, étant donné son histoire et l'importance des responsabilités qu'il assume<sup>2</sup>.*

Consciente des défis qui attendent les commissions scolaires du Québec, et tout particulièrement la CSDM, sur le plan de la gouvernance et de la démocratie électorale et participative, la présidente de la CSDM, madame Diane De Courcy, a annoncé, dès le soir de l'assermentation des commissaires, le 14 novembre 2007, la création d'un groupe de travail sur le développement de la gouvernance. Ce groupe de travail se trouvait alors mandaté pour, notamment :

*Diffuser chaque année le bilan des actions menées par chacun des commissaires et le Conseil des commissaires;*

*Diffuser chaque année les règles qui régissent les dépenses des commissaires et la somme totale dépensée;*

*Poursuivre et multiplier les pratiques actuelles de plusieurs de nos commissaires : lettres ou communications électroniques; le journal Première classe de la CSDM; consultations publiques; présence dans les écoles, les concertations et les comités de quartier; étroite collaboration entre les organismes communautaires et l'école;*

*S'interroger sur la mutation des rôles et fonctions du commissaire scolaire et des commissions scolaires;*

*Améliorer les communications avec les parents et les citoyens<sup>3</sup>.*

C'est dans ce contexte que les dirigeants et les commissaires scolaires sont fortement invités à modifier leurs approches afin de se rapprocher davantage de la population. Cela pourra être fait en s'engageant plus visiblement dans les communautés locales et en informant rigoureusement les citoyens de leurs activités et de celles de la commission scolaire. Plus globalement, il est demandé aux élus d'être plus transparents.

---

<sup>2</sup> Rapport annuel 2005-2006 du Conseil supérieur de l'éducation, *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*.

<sup>3</sup> À l'annexe 1, extrait de l'allocution de Mme Diane De Courcy lors de l'assermentation des commissaires, le 14 novembre 2007

Le débat que soulève le désintérêt apparent des citoyens à l'égard des élections scolaires et des enjeux s'y rattachant est sain et appelle à l'action. Le pire choix pouvant être fait serait de nier qu'il y a des problèmes, de tout faire afin de maintenir un *statu quo* qui a déjà montré ses limites. D'ailleurs, les commissaires scolaires de la CSDM ont déjà entrepris de relever le défi d'une gouvernance plus efficace et transparente, s'appuyant sur une démocratisation mieux réussie du système scolaire montréalais. Tout cela, en visant principalement l'intérêt des élèves.

L'équipe dirigeante des commissaires de la CSDM est formée de citoyennes et citoyens provenant de tous les horizons. C'est en 1987 que des citoyens et citoyennes se sont regroupés en un parti politique, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO), afin d'atteindre un objectif central : la gouvernance locale et la démocratie scolaire créée par le législateur québécois. En fait, ce sont ces citoyens, ces militants et ces passionnés de l'éducation qui poursuivent encore la réalisation d'un grand projet, celui de contribuer à faire réussir le plus grand nombre des 100 000 élèves jeunes et adultes de la CSDM.

Bien que nous soyons très fiers de maintenir un parti politique scolaire montréalais qui prend une part importante à la démocratisation du système scolaire, nous reconnaissons volontiers que dans l'histoire de la CSDM, d'autres formations ont contribué à faire avancer cette démocratie : le Regroupement progressiste scolaire, précurseur du MÉMO, les Commissaires unis pour un renouveau scolaire (COURS), le Regroupement scolaire confessionnel, le Collectif pour la réussite et l'épanouissement des enfants (CRÉE) et, bien sûr, quelques commissaires indépendants.

Aujourd'hui comme hier, nous entretenons la conviction qu'un gouvernement local se vouant entièrement à la mission éducative a sa place et peut être un puissant acteur de développement. Le Conseil des commissaires réaffirme ici qu'il croit au maintien du suffrage universel.

Historiquement et effectivement, rappelons qu'en 1971-1972, le législateur québécois a voulu que des citoyens soient élus au suffrage universel et soient chargés de représenter l'intérêt des élèves et des parents à la commission scolaire de leur circonscription<sup>4</sup>. La création des commissions scolaires du Québec repose sur trois grands principes auxquels les commissaires élus sont en quelque sorte assujettis. Il s'agit des principes suivants :

- Il n'y a pas de taxation sans représentation;
- Les usagers des services éducatifs ont un mot à dire dans la gestion de l'éducation par la nomination de commissaires scolaires;
- L'éducation étant un bien public, sa gestion et sa responsabilité incombent à tous les membres de la société, notamment aux populations locales.

---

<sup>4</sup> Comparativement aux autres démocraties occidentales, il s'agit d'une jeune démocratie où les représentants sont élus au suffrage universel.

Cependant, force est de constater, après 20 ans, que si certaines avancées sont survenues sur le plan de la démocratie scolaire, il y a aussi eu certains piétinements. La consultation sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires nous donne donc l'occasion, non pas de revoir l'histoire de la CSDM, mais d'établir un certain nombre de constats et d'émettre des recommandations selon une perspective claire : s'assurer que toutes les conditions sont en place afin de dynamiser et d'ancrer encore plus solidement ce gouvernement local dans le développement social de sa communauté.

Naturellement, les positions que nous avancerons refléteront le milieu montréalais et ses particularités. La diversité des réalités québécoises (pensons notamment aux différences entre les milieux urbains et ruraux) nous incite à mettre de côté les approches globales et à privilégier les actions qui tiennent compte des dynamiques locales et qui s'appuient sur celles-ci.

Nous voulons refléter notre pratique des 20 dernières années en suggérant un certain nombre de modifications qui, nous le croyons, pourraient permettre un meilleur exercice de la gouvernance et de la démocratie en nous concentrant d'emblée sur notre principale mission : la réussite scolaire du plus grand nombre de jeunes et adultes montréalais, selon leur plein potentiel.

Nous présenterons ces positions en les regroupant sous les trois grands mandats dévolus légalement aux commissions scolaires, auxquels nous ajouterons un 4<sup>e</sup> mandat (développer une meilleure gouvernance) et un 5<sup>e</sup> mandat (démocratiser) que nous avons choisi d'accentuer dans le cadre de nos fonctions.

## **CONSTATS EN LIEN AVEC LA MISSION : *LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES***

Il faut se rappeler que la toute première mission d'un conseil des commissaires et d'une commission scolaire est de mener les élèves vers la réussite. C'est d'ailleurs la question centrale de toutes les discussions en cours : quel est le meilleur véhicule pour faire réussir les élèves? La réponse devra être donnée en fonction du degré d'atteinte des résultats attendus.

Nous estimons qu'un certain nombre de situations actuelles entravent le plein exercice de cette mission. Que constatons-nous ?

### ***Constat 1***

#### ***Un plan stratégique concerté à intégrer par les établissements***

Dans sa démarche pour la réussite des élèves, chaque commission scolaire a son plan stratégique qui donne le ton et les orientations, qui établit des priorités. Le Conseil des commissaires prépare et adopte ce plan qui sert ensuite de balise aux décisions qu'il doit prendre. Or, aucun établissement scolaire n'a l'obligation de se conformer au plan stratégique de la commission scolaire dont il fait partie : il s'agit d'un acte volontaire.

Certes, dans les milieux où ce plan a été construit de façon concertée (à la CSDM, près de 3 000 personnes ont participé à l'élaboration du dernier plan), il risque fort d'être intégré partiellement ou en totalité dans le projet éducatif et le plan de réussite des établissements. Mais même là, aucune garantie ne peut être donnée relativement à la cohérence des actions ou à une direction commune vers la réussite et, dans les faits, cela peut affaiblir la force réelle d'un plan stratégique.

#### **La CSDM propose que :**

Les amendements législatifs requis soient votés afin que les établissements intègrent l'application des plans stratégiques des commissions scolaires et que celles-ci soient dotées de moyens de vérification et de correction, s'il y a lieu.

## ***Constat 2***

### ***Les trois rôles des commissaires : représenter, informer et accompagner***

L' élu scolaire assume un rôle de représentant politique, informe sa communauté locale et se fait un devoir d'accompagner celle-ci dans ses projets éducatifs.

#### ***Représenter***

Un conseil des commissaires ne se définit pas seulement par son plan stratégique. En effet, une multitude de décisions sont prises en lien avec les trois grandes responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, soit s'assurer de la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire de la commission scolaire; répartir équitablement les ressources; contribuer au développement social de la communauté dans laquelle la commission scolaire est située. Un conseil des commissaires « agit » par les résolutions qu'il adopte, et c'est un lieu commun de dire que les commissaires n'existent que collectivement, c'est-à-dire par le conseil et ses résolutions.

Toutefois, dans les faits, chaque commissaire a bel et bien un rôle actif de représentant élu et politique au sein de sa communauté. Les commissaires ont comme fonction ajoutée d'être très engagés dans leur communauté locale. Ils participent activement à diverses tables de concertation où ils prennent position. Ils réunissent régulièrement les présidences de conseils d'établissement et d'organismes de participation auprès desquelles ils prennent des engagements. Ils prennent également part aux rencontres des conseils d'établissement lorsqu'ils y sont invités.

De plus, les commissaires participent à la concertation locale et s'assurent de la prise en compte des intérêts scolaires dans le développement local. Comme les autres élus locaux, ils sont les derniers répondants pour le citoyen face à une administration et à une structure souvent complexes et déroutantes. Il est à noter toutefois que les élus scolaires sont les seuls élus à ne pas faire partie de la Conférence régionale des élus de Montréal, sauf par la voie parallèle d'un forum socio-économique. En définitive, les commissaires de la CSDM agissent comme représentants sur une base tout autant locale et individuelle que collective au Conseil des commissaires.

#### ***Informer***

Par ailleurs, bien que les commissaires soient actifs dans leur communauté, ils se font également un devoir de témoigner de leurs activités par une forte présence dans les journaux locaux et par la diffusion de lettres et de bulletins électroniques à des milliers de personnes<sup>5</sup>. La CSDM assure la même diffusion d'information sur ses activités, en plus d'avoir son site web. Les commissaires s'affichent aussi sur un site web partisan. Ainsi, le devoir de communication que se donnent les commissaires de la CSDM constitue la base d'une reddition de compte à la population qu'ils représentent.

---

<sup>5</sup> Vous trouverez à l'annexe 2 quelques exemples de lettres et un exemple de revue de presse locale.

L'importante composition multiethnique de la population montréalaise demande des modes de diffusion et d'information diversifiés et originaux. Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, devraient être les mieux informés. Convenons que cet objectif est loin d'être atteint même pour des éléments aussi cruciaux que les modes d'évaluation des apprentissages, comme les bulletins... Constatons aussi qu'aucun budget n'est prévu pour le soutien aux parents engagés dans les écoles et pour l'information générale.

Toujours concernant sa mission, le Conseil des commissaires de la CSDM a voté plusieurs politiques et propositions faisant état des préoccupations du milieu montréalais. Celles-ci sont regroupées en annexe à des fins d'illustration<sup>6</sup>.

De plus, les campagnes de promotion de l'école publique, pourtant si essentielles, sont dispendieuses, et les règles budgétaires des commissions scolaires ne prévoient aucun budget pour ce type d'activités.

Bien que la CSDM soit une commission scolaire très médiatisée (voir en annexe la campagne de promotion de la CSDM<sup>7</sup>), peu de ses résolutions ou positions sont largement connues. La CSDM émet, depuis tout récemment, le journal *Première Classe*<sup>8</sup>. C'est un début, il faudra continuer. La question des moyens financiers se pose toutefois.

### *Accompagner*

L'originalité du rôle des commissaires de la CSDM tient aussi au fait que ceux-ci ont un devoir d'accompagnement dans la communauté. Accompagner les différents acteurs de la communauté signifie les représenter, les informer, mais aussi s'assurer de leur adhésion à une vision commune des projets éducatifs de leur quartier. Les commissaires ont donc le rôle de mobiliser les acteurs locaux dans le sens des intérêts éducatifs des jeunes.

#### **La CSDM propose que :**

Les amendements législatifs requis soient apportés au texte de la Loi sur l'instruction publique afin de définir et de préciser le rôle et les responsabilités de l' élu scolaire local, en tant que représentant politique de sa communauté ayant le devoir d'informer et d'accompagner les acteurs concernés, dans le sens des intérêts éducatifs des jeunes;

Des correctifs aux règles budgétaires soient apportés afin de permettre l'augmentation significative et l'amélioration de la qualité de l'information diffusée par la Commission scolaire;

Un montant d'argent soit destiné exclusivement à diffuser de l'information sur les décisions des commissions scolaires, l'action des commissaires et les bons coups de l'école publique et à en faire la promotion.

<sup>6</sup> À l'annexe 3, des exemples de politiques et propositions du Conseil de commissaires.

<sup>7</sup> À l'annexe 4, des éléments de la campagne «Ils iront loin. Nous aussi.»

<sup>8</sup> À l'annexe 5, des exemplaires du journal *Première classe*.

### **Constat 3**

#### ***L'élection des commissaires***

Si nous pouvons, à la rigueur, admettre que le travail au quotidien du Conseil des commissaires soit plus ou moins connu, nous pouvons certainement nous interroger sur la diffusion quasi inexistante d'information en période de campagne électorale, au moment même où la population de nos quartiers est appelée à exercer son choix.

En fait, c'est peut-être là que débutent les difficultés fort bien circonscrites et nommées dans le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur le sujet. Nous estimons, nous aussi, que les obstacles majeurs entourant une élection scolaire ont très certainement une grande part dans le faible taux de participation. Pour solutionner le déficit participatif, un consensus se dégage sur :

- La publicité et l'information au citoyen;
- Les candidats aux élections scolaires (stimuler les candidatures, revoir le financement, encourager les candidats à se faire connaître ou à se regrouper en équipe ou en parti);
- Les modalités électorales (revoir le mode de scrutin, jumeler les élections au secteur municipal);
- La valorisation du gouvernement scolaire et l'accroissement de ses responsabilités.

Plusieurs de ces aspects sont développés plus loin dans le présent texte.

#### **La CSDM propose que :**

Les orientations du Conseil supérieur de l'éducation<sup>9</sup>, dans son rapport annuel 2005-2006, *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*, soient prises en compte et appliquées pour le prochain scrutin, s'il y a lieu.

---

<sup>9</sup> À l'annexe 6, Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2005-2006 - Version abrégée, page 25

## **CONSTATS EN LIEN AVEC LES TROIS MANDATS PRÉVUS À LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Si la commission scolaire a une mission aussi large que celle de la réussite des élèves, des mandats clairs lui sont également confiés, soit :

- 1) S'assurer de la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire;
- 2) Répartir de façon juste et équitable l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières disponibles;
- 3) Contribuer au développement social de la communauté dans laquelle elle est située.

Voici quelques constats en lien avec la mise en œuvre de ces mandats.

### ***Constat 4***

#### ***S'assurer de la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire (1<sup>er</sup> mandat)***

Dans le plein exercice de ce premier mandat, le Conseil des commissaires peut certes poser toutes les questions qu'il souhaite concernant la qualité des services éducatifs. Il peut fort bien connaître la situation, documenter des problématiques, souhaiter mettre de l'avant des correctifs. Or, ironiquement, ce même conseil dispose de peu de pouvoirs quant aux moyens à mettre en place pour améliorer concrètement la qualité des services éducatifs. Il peut connaître, mais peut-il vraiment agir?

Si le Conseil des commissaires peut poser toutes les questions, il en est tout autrement du commissaire scolaire agissant dans son milieu. La non-existence du pouvoir individuel des commissaires dans leur milieu limite d'autant leur capacité d'agir.

À la CSDM, les commissaires scolaires ont développé une bonne complicité avec les administrateurs. Cette zone de confort est cependant bien fragile, elle n'a pas d'assise légale et n'est pas acceptée et comprise de tous. Curieusement, alors que le commissaire a une imputabilité directe face aux citoyens de son territoire (de par son élection au suffrage universel), il n'a aucun pouvoir légal ou administratif sur les gestionnaires dont il répond.

#### **La CSDM propose que :**

La Loi sur l'instruction publique soit révisée afin qu'un équilibre plus harmonieux entre les pouvoirs des établissements et ceux de la commission scolaire soit établi.

### **Constat 5**

#### ***Répartir de façon juste et équitable l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières disponibles (2<sup>e</sup> mandat)***

Un budget de plus de 784 millions de dollars mérite temps et attention. Il suffit d'un peu de laisser-aller pour qu'un déficit se creuse. La situation s'est par ailleurs rétablie depuis 2006, grâce aux décisions vigoureuses du Conseil des commissaires de la CSDM et au travail des gestionnaires.

Un changement s'impose à quelques égards. Bien que ce ne soit pas le cas globalement à la CSDM, mais plutôt pour certaines écoles, il n'est pas souhaitable que des écoles engrangent des surplus ou fassent de gros déficits. Il faut qu'il y ait régulation à l'interne, il nous faut aller vers une vision collective de la gestion des établissements d'un quartier. Si l'entraide est une valeur aussi importante que nous l'enseignons, pratiquons-la!

Par ailleurs, la question de la taxe scolaire est épineuse. En effet, initialement prévue pour permettre aux commissions scolaires de bâtir des projets locaux suivant le désir des citoyens et les besoins des élèves, elle est somme toute devenue l'enveloppe qui sert à payer toute l'administration d'une commission scolaire. Qui plus est, lorsque le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal use de son pouvoir de dire non, on met ce dernier en tutelle 24 heures pour renverser la décision... Il y a là matière à une importante réflexion.

Depuis plusieurs années, tant chacune des commissions scolaires que la Fédération des commissions scolaires réagissent aux règles budgétaires en réclamant une plus grande autonomie de gestion. Nous constatons que, malgré ces demandes répétées, la tendance se maintient. En fait, la question se pose : qui doit rendre compte de quoi, et en conséquence, qui est imputable et responsable de la reddition de comptes obligatoire, s'il y a une plus grande autonomie de gestion? Ce questionnement est valable pour chacun des établissements, évidemment.

Il y a aussi la question centrale de la répartition des ressources humaines. Le mode de négociation actuel des conventions collectives permet aux commissions scolaires de faire valoir leur point de vue à l'échelle nationale. Sur le plan local, toutefois, des correctifs s'imposent, comme cela a été largement abordé pendant les dernières négociations nationales.

Un bon exemple d'une plus grande recherche d'autonomie, sans être unique, réside très certainement dans la gestion du parc immobilier. La Commission scolaire possède des éléments d'actif qui dorment, qui sont inactifs. Son parc immobilier sera rénové au cours des 15 prochaines années<sup>10</sup>. Les urgences seront donc réglées. Malgré l'effort colossal consenti par le gouvernement du Québec et la Commission scolaire de Montréal, il faut déjà prévoir afin de ne pas nous retrouver dans la même situation dans 15 ans.

---

<sup>10</sup> À l'annexe 7, vous trouverez des documents concernant les grands chantiers à la CSDM.

À cet égard, et avec toutes les précautions nécessaires, il faut permettre aux commissions scolaires de faire un usage judicieux du parc immobilier. C'est très certainement le devoir d'une commission scolaire de s'assurer que les élèves et les enseignants évoluent dans un environnement adéquat.

**La CSDM propose que :**

La Loi sur l'instruction publique soit révisée afin que les règles budgétaires permettent de gérer plus collectivement, si des obstacles à cette pratique sont présents;

Toute la question de la taxe scolaire soit révisée.

### **Constat 6**

#### ***Contribuer au développement social de la communauté dans laquelle la commission scolaire est située (3<sup>e</sup> mandat)***

C'est sans aucun doute ici que prend tout son sens le développement de l'école communautaire, un projet qui mérite d'être soutenu, tel que l'a recommandé le comité ministériel sur l'école communautaire, auquel la Commission scolaire de Montréal a participé.

Bien que la pratique de l'école communautaire ait été amorcée depuis plusieurs années au sein de certaines écoles montréalaises, cette vision de l'éducation est en constante évolution à la CSDM. Chacun des établissements étant bien conscient qu'en 2008, à Montréal, les seules ressources des écoles ne suffisent plus à la réussite des élèves, l'apport de la communauté est devenu essentiel à l'atteinte de ce grand objectif. La complexité des problèmes vécus par les élèves montréalais, tant à l'école qu'à l'extérieur de celle-ci, et l'influence de ces problèmes sur leur réussite font en sorte que de nombreux partenaires se sentent interpellés par la réussite des élèves et le décrochage scolaire, et désirent y contribuer concrètement. C'est ainsi que des partenaires des milieux communautaire, institutionnel, privé et même d'affaires s'impliquent avec conviction dans la réussite des élèves, allant jusqu'à intégrer un volet éducatif dans leur planification annuelle.

Les nombreux efforts consentis par les établissements dans le développement de l'école communautaire et les multiples partenariats locaux établis par les écoles et les centres sont la résultante de la troisième orientation que s'est donné la CSDM dans son plan stratégique<sup>11</sup> : accroître les liens avec les familles, les partenaires et la communauté pour soutenir l'élève dans son cheminement scolaire. Cette orientation démontre toute l'importance que notre institution et nos commissaires accordent à l'école communautaire. C'est dans cet esprit que des comités de quartier ont été mis en place, qu'un bureau des relations avec la communauté a été créé, qu'un cadre de référence sur l'école communautaire a été produit, que d'importants projets avec de grands partenaires ont été élaborés (par exemple, *Bouger une heure par jour*, en collaboration avec Québec en forme et la Direction de la santé publique), etc.

Si les efforts de la CSDM pour développer l'école communautaire se sont multipliés au fil des dernières années, il en va de même pour ses travaux de contribution au développement social, à Montréal. Cela se traduit par de nombreuses actions concrètes telles que :

- Une participation active à plusieurs tables de concertation montréalaises et régionales;
- L'accueil de marchés publics dans les cours d'école;
- Une contribution au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour que les élèves arrivent en classe le ventre plein et avec une meilleure écoute;

---

<sup>11</sup> À l'annexe 8, le Plan stratégique de la CSDM, adopté en 2005.

- L'embellissement des cours d'école pour enrichir l'espace de vie des citoyens et améliorer de belle façon l'urbanisme de la municipalité, tout en donnant accès à de nouvelles installations récréatives et sportives;
- Une collaboration avec les milieux communautaires afin que les familles puissent se loger à coût abordable, etc.

L'ensemble de ces actions démontre le sérieux et l'importance qu'accorde le Conseil des commissaires de la CSDM à l'école communautaire et au développement social, ayant la profonde conviction que c'est en faisant ensemble, avec la communauté, que les élèves bénéficieront d'une plus grande réussite et qu'ils formeront, dans quelques années, une société plus prometteuse.

**La CSDM propose que :**

Toutes les recommandations émises par l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire dans son rapport intitulé *L'école communautaire : un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté* soient appliquées<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> À l'annexe 9, les recommandations extraites du rapport *L'école communautaire : un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté*, pages 53, 54 et 55.

## CONSTATS EN LIEN AVEC LES GRANDES PRÉOCCUPATIONS

La Commission scolaire de Montréal accentue son travail autour de deux mandats qui lui paraissent cruciaux dans le contexte actuel :

- 4) Développer une meilleure gouvernance;
- 5) Démocratiser.

Voici quelques constats en lien avec l'actualisation de ces mandats.

### *Constat 7*

#### *Développer une meilleure gouvernance*

Ce mandat est sans doute implicite pour plusieurs, mais il fait l'objet d'une préoccupation très marquée de la part des commissaires de la CSDM parce qu'il relève d'un grand souci de transparence. Les commissaires cherchent à concrétiser cet objectif qui n'est pas encore atteint par un travail rigoureux en conseil et en groupes de travail. Le lecteur trouvera en annexe l'allocution qui a fait l'objet d'une résolution à l'occasion de l'assermentation des commissaires; celle-ci illustre fort bien le niveau de responsabilité qu'assument les commissaires, et ce, en excluant leur action dans les comités de quartier locaux, une expérience de gouvernance menée par la CSDM.

#### *Les comités de quartier : un projet-pilote de gouvernance*

Les comités de quartier ont pour mandat, à terme, le développement d'une gouvernance scolaire incluant tous les acteurs locaux qui interviennent de manière directe ou indirecte en éducation. C'est le même enfant qui, à certains moments, fréquente le CPE, l'école, le centre de loisirs, le CSSS, le cégep, le centre d'éducation des adultes, le centre de formation professionnelle, l'université et les organismes communautaires. Pourquoi agir ensemble? Parce que nous devons concentrer les ressources d'un quartier autour de l'élève. Il ne s'agit pas d'une autre structure... mais bien de gouvernance. C'est un exercice qui demande une grande volonté politique et administrative.

Ces comités de quartier scolaire sont actuellement composés de toutes les directions d'établissement, des présidences de conseils d'établissement, du commissaire et de la direction de réseau. Ils ont eu pour premier mandat de gérer 2 millions de dollars destinés au développement de l'école communautaire et à des projets en éducation interculturelle. Forte d'une année de vie, l'expérience est déjà très prometteuse. Il faut noter cependant que cette initiative donne un rôle particulier au commissaire scolaire dans son quartier.

**La CSDM propose que :**

L'initiative des comités de quartier scolaire puisse servir de projet-pilote en gouvernance, et que, par la suite, la CSDM puisse faire des recommandations quant au caractère consultatif ou décisionnel des comités de quartier;

Cette expérience fasse l'objet de recommandations au MELS, à la fin d'une période de deux années scolaires complètes;

D'autres initiatives de gouvernance puissent servir de projet-pilote ailleurs au Québec;

Ces expériences soient connues et fassent l'objet de recommandations au MELS.

***Constat 8***

***Améliorer la participation générale, tout particulièrement celle des parents***

Nous avons fait référence plus tôt au rapport du Conseil supérieur de l'éducation concernant les élections scolaires. Il est clair que les modalités de l'élection doivent être revues.

Par ailleurs, il nous apparaît important de souligner qu'il y a une baisse notable de la participation des parents à la vie de l'école. À ce propos, quelques éléments de solution ont été soumis par la CSDM, et la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) les a repris à son compte.

**La CSDM propose que :**

Le travail bénévole des parents soit reconnu par des mesures comme : un crédit d'impôt, la constitution d'une banque d'heures de travail pouvant être consacrées au bénévolat, la reconnaissance formelle des acquisitions de compétences par les bénévoles<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> À l'annexe 10, la proposition d'urgence du Conseil des commissaires : Mesures de soutien au bénévolat, adoptée le 25 avril 2007

## CONCLUSION

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) soumet ses observations et ses recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, et suivra avec beaucoup d'attention les différentes étapes de débat prévues à travers cet exercice de réflexion. Nous souhaitons vivement que la démarche proposée conduise à un nouveau départ, à une relance de la démocratie scolaire.

Les Québécois doivent être fiers de posséder un si vaste réseau d'écoles publiques faisant la promotion de valeurs acceptées de tous et enviées par plusieurs : la tolérance, l'entraide, la solidarité, la réussite pour chacune et chacun, quels que soient son revenu et sa classe sociale. D'autres choix peuvent être faits, mais nous croyons que ces valeurs méritent d'être préservées.